

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

04 mars 2024

Date d'affichage

20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absente excusée et représentée : Mme Annick PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Mme Fabienne LENOËL.

M. Philippe GAILLARDON remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°03/07 : MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE : RETENUES DE GARANTIES**

Madame le Maire rappelle qu'aucun Décompte Général Définitif (DGD) ni de levée de réserves n'a été effectué pour l'entreprise SCL, titulaire du lot 1 pour le marché de transformation de l'ancienne cantine en commerces et maison de services et la mise en accessibilité de la mairie. En effet, les élus n'ont jamais été satisfaits du parfait achèvement concernant le parvis de la mairie. Les retenues de garanties n'ont donc jamais été libérées soit un montant total de 1 412.62 €.

A la demande du Service de Gestion Comptable de Saint-Lô et compte-tenu de l'ancienneté de ces retenues de garanties, il convient de délibérer pour conserver ces retenues de garanties prescrites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de conserver les retenues de garantie de l'entreprise SCL pour un montant total de 1 412.62 €.
- autorise Madame le Maire à émettre un titre de recette au compte 75888 pour 1 412.62 €.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Philippe GAILLARDON	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 